

Talence, le 26 mai 2003

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DU 6 mai 2003

Étaient présents ou représentés :

J. BENOIS-PINEAU, C-H. BRUNEAU, R. STRANDH, F. VANDERBECK O. BAUDON, R. COULANGEON, P. FISCHER, L. HERR., P-A. WACRENIER, M. ZARRABI, J-L. LASSARTESSSES, S. LAYRISSE, M. ARTIGUES, M. BOURGEADE

Invités : CM BRAUNER. E. AMAR, A. BRAQUELAIRE, N. LABESSE, Ph. CASSOU-NOGUES, S. DULUCQ, P. FABRIE, J-G. PENAUD, C. BLANC.

Membres absents ou excusés :

Ch. BACHOC, Pi. CASSOU-NOGUES, A. HENAUT, A. NOUSSAIR, M. BESSON, Mme KERBAOL, M. GUICHOUX, M. LEDUCQ

Ordre du jour :

1. Demandes de postes IATOS pour la rentrée 2004 (pour délibération)
2. Point sur le budget
3. Postes d'enseignant pour Agen (pour délibération)
4. Point sur l'habilitation (pour délibération)
5. Projet d'Ecole Polytechnique Universitaire
6. Questions diverses

1 - Demandes de postes IATOS pour la rentrée 2004

Boas Erez présente au Conseil les demandes de maintien de postes vacants et de création de postes des différents services de l'UFR pour la rentrée 2004 :

Demandes de maintien de postes vacants :

1. Agent Administratif BAP I pour les filières d'informatique (ex poste F. Lebras, vacant en septembre 2003 - demande de mutation en cours)
2. Adjoint Administratif BAP I pour les filières de mathématiques (ex poste S. Vignolles, vacant depuis septembre 2002 - promotion technicien du CNRS)
3. Adjoint Administratif BAP I pour le Site Lamartine (ex poste F. Del Moral, vacant en septembre 2003 - retraite)
4. Adjoint Technique BAP I pour le LaBRI (ex poste F. Rodriguez, vacant depuis septembre 2002 - mutation)

Demandes de création de postes :

1. Ingénieur de recherche BAP E pour le LaBRI
2. Assistant Ingénieur BAP F pour la Bibliothèque de Recherche Mathématiques et Informatique
3. Adjoint Technique BAP G pour le CREMI et la MIAGE

Le directeur de l'UFR explique aux membres du Conseil que la Présidence demande cette année un classement unique pour les deux sortes de demandes de poste. Le maintien des postes vacants à la prochaine rentrée est indispensable, le bon fonctionnement des services concernés étant gravement compromis avec une baisse de potentiel [accrue par un congé de formation professionnelle attendu pour M. Besson, ADARF en fonction au laboratoire A2X].

Après discussion et compte tenu du classement des demandes de création des années passées, le classement suivant est proposé au vote :

- 1^{ers} ex æquo : demandes de maintien de postes vacants
 - AGT BAP I (ex Lebras)
 - ADJA BAP I (ex Vignolles)
 - ADJA BAP I (ex Del Moral)
 - ADT BAP I (ex Rodriguez)
- 5 IGR BAP E (LaBRI)
- 6 Adjoint Technique BAP G (CREMI-MIAGE)
- 7 Assistant Ingénieur BAP F (BMI)

Le directeur est mandaté pour donner plus de détails sur ce classement.

Le classement des demandes de postes est voté à l'unanimité

2 - Point sur le budget

B. Erez informe le Conseil du résultat de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) de report prise par le Conseil d'Administration de l'Université. Celle-ci prévoit un reliquat à ventiler de 433 k€ sur l'Unité Budgétaire (UB) "Service Général". La ventilation a été discutée entre les directeurs de composantes et le Vice-Président du Conseil d'Administration et a abouti à un report de 33 k€ sur l'UB de l'UFR. Cette somme nous ayant été communiquée juste avant la réunion du Conseil, il n'a pas été possible de la répartir sur les Centres de Responsabilités (CR) de l'UB. Elle sera donc momentanément versée sur la ligne de direction.

Il est à noter que la somme des engagements de (fin) 2002 et des "reliquats réels" de notre UB est (environ) $22,5 + 29 = 51,5$ k€ dont 9 et 32 respectivement pour les conventions mathématiques et informatique (cofinancement des plans Région).

De plus, ceci est le résultat après les opérations de transfert entre CR effectuées pour permettre quelques actions collectives, comme le tirage des plaquettes, auxquelles certains CR ont été appelés à contribuer plus que d'autres.

D'un point de vue général, il faut bien comprendre que ce qui est compris au niveau de l'UFR comme une dotation propre n'est en fait qu'un "droit de tirage" sur la part du budget de l'Etablissement, provenant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Dans le futur, il faudra sans doute se préparer à justifier nos prévisions de dépenses dans un très grand détail.

3 - Postes d'enseignants pour Agen

a) Suite au départ à la retraite de M. Pujos, PRAG de Mathématiques, enseignant au Département Universitaire des Sciences d'Agen (DUSA), il est important de lui trouver un remplaçant pour le bon fonctionnement du département. La date de la demande de M. Pujos n'a pas permis de le déclarer vacant pour la rentrée 2003.

Il est néanmoins possible d'engager un enseignant du secondaire à titre temporaire après accord du Rectorat. M-L. Santucci, responsable du DUSA a déjà communiqué le nom de deux candidats ayant assuré des vacances pour le département.

B. Erez interroge le Conseil sur l'opportunité de donner une plus grande publicité à ce poste, avec affichage dans les lycées de l'Académie. Le Conseil se dit favorable à une telle procédure.

b) Le DUSA aurait besoin d'avantage d'intervenants en mathématiques et M-L. Santucci propose de demander un poste d'ATER pour combler ce besoin en dehors du contingent de l'UFR.

Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient, pourvu que la démarche soit concertée.

4 - Point sur l'habilitation

a) Après avoir pris connaissance du retour du Ministère au sujet de l'offre de formation ainsi que des propositions du groupe des rédacteurs de l'habilitation pour notre UFR, le Conseil propose de maintenir l'essentiel de ses positions tout en tenant compte des remarques formulées par la Direction de l'Enseignement Supérieur.

On demande l'habilitation d'une Licence Sciences et Technologies (LST)

- en Mathématiques et Ingénierie Mathématique avec les spécialités Mathématiques Pures, Ingénierie Mathématique et Mathématique et Informatique.
- en Informatique
- en Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE, cohabilitée avec Bordeaux 4)

On demande l'habilitation d'un Master Sciences et Technologies avec 4 mentions

- Mathématiques et Ingénierie Mathématique
- Informatique
- MIAGE
- Bio-Informatique

Les changements importants par rapport à la première demande concernent le Master spécialité Mathématiques Pures, qui suite aux remarques de la DES, est présenté comme Master Recherche uniquement. La spécialité Cryptologie et Sécurité Informatique apparaît sous les deux mentions Mathématiques et Ingénierie Mathématique, et Informatique.

Il est décidé de mettre en place une équipe pédagogique mixte mathématiques-informatique pour gérer - entre autres - les parcours des étudiants souhaitant s'écarter des parcours types proposés.

b) R. Strandh présente un projet d'aménagement transitoire du parcours MIAS en deuxième année, prévu pour l'année prochaine, afin de permettre aux étudiants désirant s'orienter vers la (nouvelle) licence en informatique de suivre les cours de troisième année. Il s'agit de dédoubler les enseignements de l'actuel DEUG MIAS 301, 302, 441, et 422 (voir tableau annexe). De plus il faudrait ouvrir l'UE "Algèbre 3 : groupes, anneaux, corps" dès la rentrée 2003.

Le Conseil est favorable à cet aménagement, à condition que les départements puissent supporter la charge supplémentaire (unanimité moins une abstention)

4 - Projet d'Ecole Polytechnique Universitaire

J-G. Penaud, Directeur de l'IUP MIAGE et P. Fabrie, Directeur de l'Ecole MATMECA, sont invités à présenter un projet d'Ecole Polytechnique Universitaire (EPU), qui a vu le jour à l'instigation des trois IUP de l'UFR de physique. Il s'agirait d'une Ecole d'ingénieurs interne (art. 33), regroupant plusieurs départements/filières. Les IUP de physique voient une EPU comme la seule possibilité d'obtenir une reconnaissance par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI).

L'EPU serait un établissement avec un unique Conseil et une politique de recrutement partagée par les différents départements. Ces points rendent pour le moment problématique une adhésion de la MIAGE et de MATMECA à ce projet : pour la MIAGE, à cause de sa cohabilitation avec Bordeaux 4 et de son appartenance à un réseau national, pour MATMECA, à cause de la priorité affichée de rentrer dans la banque de notes du concours commun polytechnique, ce qui n'est pas compatible avec l'appartenance à une EPU.

B. EREZ
Directeur de l'UFR